

Communiqué de presse

*Bobigny, le 6 août 2012*

Notre département de Seine Saint-Denis a été largement évoqué par Mr le Ministre de l'Intérieur le 25 juillet devant la Commission des Lois du Sénat : "concentration dans une série de campements", "situation de confrontation entre les populations des quartiers populaires et les populations dites roms". Il a évoqué le recours au "démantèlement", tout en reconnaissant que celui-ci ne réglerait pas le problème. Avant les élections présidentielles, François Hollande avait déclaré au collectif Romeurope qu'il souhaitait qu'il n'y ait pas d'expulsion sans solution alternative. Pourtant, à Saint-Denis, à la Courneuve (1er août), des personnes ont été chassées de leur lieu de vie. D'autres sont menacées, par exemple à Stains ou Noisy -le-Grand.

Le "démantèlement", ce n'est rien d'autre que la destruction du lieu de vie de personnes souvent installées dans une ville depuis de longues années, ou au contraire poussées là par leur récente expulsion d'une commune voisine, où elles avaient pu nouer des liens, scolariser leurs enfants, commencer un suivi médical, obtenir parfois le ramassage des ordures, l'accès à un point d'eau... En effet, après un "démantèlement", les personnes expulsées s'installent ailleurs, encore plus pauvres et encore plus isolées de leur voisinage.

Parmi les solutions, on peut envisager que les pays d'origine de ces personnes fassent cesser les discriminations dont elles sont victimes et leur garantissent l'égalité des droits, ou encore qu'en France, l'accès au droit commun soit garanti (par exemple le droit à la scolarité) et qu'il soit mis fin aux mesures transitoires qui privent les Roumains et les Bulgares, citoyens européens, d'un droit au travail reconnu à tous les autres ressortissants de l'Union Européenne.

Pour ce qui concerne les 'campements', les conditions de vie y sont effectivement inacceptables, et d'abord pour leurs habitants. Ce sont des citoyens comme les autres, qui ne sauraient être opposés à des 'habitants' au nombre desquels ils ne compteraient pas. Pas plus que celle des quartiers défavorisés, leur expulsion n'est une solution à leurs difficultés, et ne résoudra pas celles de leurs voisins.

Avec le collectif Romeurope (communiqué du 31 juillet 2012), le MRAP attend de l'Etat

- l'arrêt de toute évacuation de lieux de vie sans proposition d'hébergement ou de relogement avec un traitement individualisé des situations,
- l'accès effectif au droit commun : droit à la protection sociale, droit à l'éducation, accès aux soins, et à la protection de la santé.
- la levée des mesures transitoires qui limitent l'accès au marché du travail et à la formation professionnelle des ressortissants roumains et bulgares de manière discriminatoire (comme vient de le décider l'Irlande). L'accès à un emploi et à la formation professionnelle sont la première des conditions nécessaires à l'intégration de ces ressortissants européens.

Il demande aux élus de Seine Saint-Denis de cesser dès maintenant de demander les expulsions des lieux de vie s'ils ne sont pas en mesure de proposer une solution alternative, et d'entamer, avec les associations et les habitants, Roms et non-Roms, une réflexion commune sur la manière dont pourraient être recherchées ces solutions alternatives, afin de partager les expériences positives des certaines communes qui ne sauraient justifier l'expulsion d'autres personnes, l'expertise des associations, recueillir l'avis des personnes concernées, favoriser une rencontre et une reconnaissance entre les habitants des terrains et leurs voisins.